

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame MERCIER Mireille la doyenne d'âge qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installés :

ANTOINE Patrick	253 voix
CONEDERA Orlando	247 voix
CONRAD Jean-Louis	254 voix
CUENIN-DONTENVILL Estelle	237 voix
DIDIER Martine	252 voix
DONTENVILL Laurent	245 voix
DOS SANTOS Carlos	257 voix
FAUTSCH Stéphanie	254 voix
GEISS Jean-Claude	259 voix
LANGOLF Sébastien	256 voix
MERCIER Mireille	245 voix
PHILIPPE Monique	251 voix
RINGWALD Jean-Claude	218 voix
SCHORR Pauline	247 voix
WILHELM Patrick	193 voix

Madame FAUTSCH Stéphanie est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, qui choisit également Monsieur DOS SANTOS Carlos et Monsieur DONTENVILL Laurent pour assesseurs pour les élections.

Madame MERCIER Mireille dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

## **OBJET : ELECTION DU MAIRE**

La Présidente, conformément aux articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

M. RINGWALD Jean-Claude	15 voix
-------------------------	---------

Monsieur RINGWALD Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de leur publication.

## **Objet : FIXATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS**

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

## **Objet : ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. RINGWALD Jean-Claude élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

M. WILHELM Patrick	15 voix
--------------------	---------

Monsieur WILHELM Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installé.

## **Objet : ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. RINGWALD Jean-Claude élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

Madame MERCIER Mireille	15 voix
-------------------------	---------

Madame MERCIER Mireille ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

**Objet : ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. RINGWALD Jean-Claude élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

Madame DONTENVILL Estelle	14 voix
---------------------------	---------

Madame DONTENVILL Estelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

**OBJET : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**